

MODALITES REFERENCEMENT

Accompagnement à la Transition Numérique

1. Présentation de Constructyts – Opérateur de compétences de la construction

CONSTRUCTYTS : L'Opérateur de Compétences des Branches professionnelles du Bâtiment, des Travaux Publics et du Négoce des Matériaux de construction

Depuis le 1^{er} avril 2019, Constructyts est l'Opérateur de compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, du Négoce des matériaux de Construction et des Travaux Publics.

Constructyts est donc au service de ses 253 000 entreprises adhérentes et 1 535 000 salariés.

Sa mission est d'apporter aux entreprises de la Construction des réponses pragmatiques et opérationnelles sur le développement des compétences pour :

- Accroître les savoir-faire et l'expertise de leurs salariés (Plan de développement des compétences) et ainsi favoriser la pérennité et la performance des entreprises,
- Sécuriser les parcours professionnels des jeunes entrant dans la profession (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), des salariés (dispositif PRO-A) et des demandeurs d'emploi en renforçant leurs compétences,
- Leur faciliter l'accès à la qualification et la certification tout en déployant une politique de Gestion des Emplois et des parcours Professionnels – GEPP - répondant aux attentes des 3 branches professionnelles.

Les services emploi, ressources humaines et formation sont portés par le service de proximité de CONSTRUCTYTS bénéficiant de 14 implantations territoriales en France métropolitaine et dans les DOM. Ils vont à la rencontre des entreprises du secteur, pour écouter et analyser leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2023, Constructyts a financé la formation de 340 000 salariés et plus de 90 000 alternants.

CONSTRUCTYTS sur le territoire d'Occitanie est l'une des 14 implantations territoriales. Elle informe, accompagne et conseille plus de 20 000 entreprises, dont près de 95 % de TPE de moins de 11 salariés.

2. Périmètre du présent référencement

Le présent référencement a pour objet de référencer des prestataires dans le domaine des branches suivantes :

- le Bâtiment,
- les Travaux Publics,
- le Négoce des matériaux de construction.

Les prestataires sont libres de candidater pour un ou plusieurs de ces secteurs.

Les prestataires sont libres de candidater pour un ou plusieurs départements.

Les prestataires ainsi référencés pourront être consultés par les entreprises, selon les critères de qualité dont l'opérateur de compétences sera le garant.

Le référencement se fait au niveau régional, par Constructys Occitanie, dans le cadre du service de proximité auprès des adhérents et des entreprises.

3. Contexte du présent référencement

À la suite d'un diagnostic concerté de la situation et des besoins des entreprises et des salariés et la volonté publique, forte et partagée, de soutenir la filière de la Construction dans ses mutations économiques et les adaptations qu'elle doit engager pour la pérennité des entreprises et des emplois, l'Etat a signé un Accord cadre régional d'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) dans le secteur de la Construction en région Occitanie.

Constructys est l'organisme relais de cette convention.

L'objectif est de permettre de répondre au besoin croissant des entreprises de la Construction d'être accompagnées, par des experts dans l'analyse et la mise en œuvre, avec la mobilisation de fonds de l'Etat, sur des diagnostics et des accompagnements sur la thématique de la Transition Numérique.

La mise en œuvre de ces prestations a pour vocation de faire entrer et progresser le secteur de la construction dans l'ère du numérique et de l'accompagner dans la montée en compétences de ses salariés.

CONSTRUCTYS conscient que les efforts doivent être maintenus auprès des entreprises sur la Transition numérique vise à :

- Identifier les enjeux de la transition numérique pour les différents profils d'entreprises et de salariés ;
- Recenser et mesurer les impacts de la transition numérique à court et moyen terme sur les organisations, les métiers et les compétences ;
- Identifier le niveau de maturité et de maîtrise des entreprises des nouvelles applications numériques ;
- Proposer un plan d'accompagnement adapté aux différents besoins des entreprises et des salariés.

Les entreprises du secteur se sont globalement approprié les outils numériques mais elles expriment le besoin d'être davantage accompagnées autour des enjeux de cette transition. Tant sur la notion « d'investissement » afin d'adopter plus significativement les technologies de la production, de l'information et de la communication dans le secteur de la construction (logiciels, applicatifs, outils connectés, outils pilotés à distance...) que sur l'aspect « compétences » afin de permettre aux salariés d'être capables d'utiliser ces nouveaux outils et d'appliquer les nouveaux procédés. Accompagner les salariés de l'usage « basique » des outils numériques vers un usage plus spécifique apparaît stratégique pour les entreprises du secteur.

L'introduction d'outils numériques modifie en profondeur les missions et les tâches réalisées dans l'entreprise, bouleverse son organisation et modifie les process de travail. Ainsi les métiers du secteur se transforment et s'enrichissent de savoir-faire complémentaires, les interactions se multiplient et les interfaces avec d'autres métiers deviennent plus nombreuses. Pour les professionnels du secteur, l'intégration des outils numériques doit permettre une meilleure accessibilité à l'information et un partage des données avec le plus grand nombre, des gains de productivité afin d'accompagner le développement de leur activité.

Cette mutation concerne toutes les activités de l'entreprise (commerce, fabrication, pose ...) mais implique également une réflexion plus globale en intégrant les notions de « comportement » (relation client...) et de « positionnement » de l'entreprise (stratégie, marché...). Les enjeux sont multiples :

- « Intégrer » les nouvelles technologies : inévitablement, la mutation numérique passe par les nouvelles technologies. Les bases de données, la numérisation des documents, les logiciels de CAO/DAO, le téléguidage, l'échange de données des équipements connectés ou bien encore l'amplification des capacités humaines avec les exosquelettes ou les lunettes 3D. L'Intelligence Artificielle (IA) joue également un rôle de plus en plus important dans la gestion des projets de construction, que cela concerne l'optimisation des ressources, la gestion du risque, l'amélioration des processus de conception, la maintenance prédictive des installations.

BIM / logiciels 2D/3D / réalité augmentée / imprimante 3D / outils à commande numérique / drone / IA / outils collaboratifs / application Smartphone / tablette numérique / exosquelette / etc.

- « Révolutionner » la relation clients : Le numérique permet aux entreprises de la construction de transformer leur relation client, en répondant mieux aux attentes des consommateurs modernes et en optimisant l'expérience client. Voici quelques technologies clés qui permettent cette transformation :
CRM (Gestion de la relation client) : Les systèmes CRM permettent de centraliser toutes les informations relatives aux clients, de suivre les interactions, de gérer les devis et les projets en temps réel, et de maintenir un contact régulier avec les clients à travers des canaux divers.
Plateformes de communication collaboratives : Grâce aux outils collaboratifs en ligne, les clients peuvent suivre l'avancement de leur projet, poser des questions, et recevoir des mises à jour en temps réel, ce qui améliore la transparence et renforce la relation de confiance.
Réservation et prise de rendez-vous en ligne : Les outils numériques permettent aux clients de prendre facilement rendez-vous pour des consultations, des évaluations ou des visites de chantier, améliorant ainsi l'efficacité de la gestion des demandes.

Applications mobiles : Les applications mobiles dédiées à la construction permettent aux clients d'avoir une vue en temps réel sur l'avancement des travaux, de communiquer avec l'entreprise, et de prendre des décisions rapidement.

Visite virtuelle et réalité augmentée (AR) : Ces technologies permettent aux clients de visiter virtuellement les chantiers ou de visualiser les projets de construction dans leur environnement, améliorant la prise de décision et la satisfaction client.

Showroom virtuel / réalité augmentée / fidélisation / personnalisation / CRM / application Smartphone / etc.

- « Piloter » l'activité de l'entreprise grâce au numérique : Qu'il s'agisse d'optimiser, de rationaliser, de comparer, d'investir ou encore de développer une activité, toutes les entreprises ont besoin d'éléments d'aide à la prise de décision. Les outils numériques peuvent collecter un nombre « quasi infini » d'informations, les traiter et les analyser efficacement. En plus de produire des indicateurs qui permettront au chef d'entreprise de prendre une décision « réfléchie », c'est également du temps que les outils numériques offriront aux décisionnaires. Il est donc essentiel de donner la possibilité aux chefs d'entreprise de se former à ces outils, à ces logiciels, de former leurs collaborateurs afin d'être capable de les utiliser pour piloter efficacement l'activité et évaluer en permanence le positionnement de l'entreprise dans son environnement économique contraint.

CRM / ERP / BIG DATA / référencement / stratégie digitale / outils de reporting / requêtes informatiques / application Smartphone / réseaux sociaux / IA planificateur de rdv /Google analytics / etc.

- « Maitriser » les enjeux liés à la cybersécurité : devient un enjeu crucial pour le secteur de la construction. La protection des données sensibles et la sécurisation des systèmes numériques sont primordiales pour garantir la confidentialité et la continuité des projets :

Protection des données de chantier : Les informations relatives aux projets, y compris les données sur les matériaux, les budgets et les délais, doivent être protégées contre les cyberattaques.

Sensibilisation et formation : Les entreprises doivent former leurs employés aux bonnes pratiques de cybersécurité, telles que la gestion des mots de passe, la reconnaissance des cybermenaces et l'utilisation d'outils sécurisés.

Sécurisation des objets connectés (IoT) : Le secteur de la construction utilise de plus en plus de dispositifs IoT. La sécurisation de ces appareils est cruciale pour éviter des failles de sécurité sur les chantiers.

Plan de reprise après sinistre : Les entreprises doivent mettre en place des protocoles pour garantir la continuité de l'activité en cas d'attaque ou de panne informatique.

RGPD, Gestion mot de passe / Protection des données / Gestion des Cyber incidents / Sensibilisation à la cybersécurité / etc.

- « *Accompagner* » l'inclusion professionnelle et la valorisation des compétences :

Prévention de l'exclusion : Sans accompagnement, l'illectronisme peut isoler certains salariés et limiter leur employabilité.

Valorisation des talents : Les compétences techniques traditionnelles des collaborateurs peuvent être complétées par des formations numériques, renforçant leur polyvalence.

Renforcement de la motivation : Soutenir les salariés face à leurs difficultés numériques améliorer leur engagement et leur sentiment d'appartenance à l'entreprise.

Certificat informatique et internet (C2i) / B2i / Passeport de compétence informatique européen (PCIE) / perfectionnement outils bureautique / ...

4. OBJET DU REFERENCEMENT

Le présent appel vise à **référer des prestataires** en capacité d'intervenir sur le territoire régional ou départemental, pour :

- Déployer des diagnostics et des accompagnements en lien avec la transition numérique : les entreprises doivent pouvoir faire un état des lieux de leur situation actuelle et établir un plan d'action, puis être accompagner pour la mise en œuvre de ce plan d'action.
- Evaluer l'impact de cette transition sur l'évolution des compétences des salariés.
- Proposer un accompagnement des collaborateurs et si nécessaire une action de formation.

L'obtention du référencement ne procure au prestataire aucun engagement en tant que tel à réaliser effectivement des prestations. Le choix d'un prestataire parmi l'ensemble des prestataires référencés relève uniquement de l'entreprise concernée. L'action de formation ne peut être réalisée par le prestataire ayant réalisé l'accompagnement de l'entreprise.

5. CONDITIONS DE REFERENCEMENT

- ▶ **Période de référencement** : le référencement est ouvert à l'année
- ▶ **Durée du référencement** : le référencement des prestataires est valide pour une période débutant à compter de la validation par l'OPCO jusqu'à la fin de de validité de l'ADEC soit le 31 mai 2027. En cas de prolongation de l'ADEC, le référencement est prolongé d'autant.
- ▶ **Obligation** : A titre d'information, le prestataire référencé qui serait choisi pour une prestation par une entreprise devra signer préalablement à toute intervention une convention tripartite lui imposant de respecter les conditions afférentes à la mise en œuvre des diagnostics et des accompagnements en lien avec la transition écologique. Il s'engagera notamment à :

- Utiliser la boîte à outils de Constructys – Trame de diagnostic, trame d'accompagnement ;
- Valider l'opportunité du projet avec le conseiller en formation de Constructys de l'entreprise ;
- Transmettre la proposition d'intervention à Constructys avant le début de l'accompagnement, afin de recevoir la validation préalable de celui-ci ;
- Faire un état des lieux de la situation de l'entreprise, en s'adaptant à la singularité de chacune d'elle ;
- Définir un plan d'action et ses conditions de mise en œuvre ;
- Accompagner la mise en œuvre de la transformation en apportant les outils et les solutions permettant le changement ;
- Transmettre les livrables du diagnostic et de l'accompagnement effectués et participer au bilan en présence du Conseiller Emploi Formation ou du Chargé Formation de Constructys.

6 - CRITERES D'EXIGENCE

- ▶ Conception pertinente de la transition numérique, contextualisée aux spécificités des Branches : vision, valeurs ajoutées pour une entreprise, exigences, conditions, points de vigilance...
- ▶ Pertinence des modalités et contenu du diagnostic et de l'accompagnement
- ▶ Cibles prioritaires : capacité à intervenir sur le territoire visé auprès de TPME dans le domaine du bâtiment, travaux publics et du négoce des matériaux
- ▶ Pertinence des expériences et références de l'équipe
 - Présentation de l'équipe et de l'expérience de cette dernière, notamment via des références, en matière d'accompagnement dans la transition numérique dans le secteur de la construction et sur le volet RH.
 - Présentation des moyens mis en place pour l'acquisition et/ou l'approfondissement de l'expertise en transition numérique
 - Eventuelles certifications obtenues
- ▶ Pertinence de la proposition d'intervention (proposition d'intervention, contexte, méthodologie, outils, intervenants, exemple de scenario d'accompagnement ...)

7 - REPONSES DES PRESTATAIRES

✓ Modalités de réponse :

Le prestataire envoie son dossier à l'adresse suivante :

referencementnumerique-occitanie@constructys.fr

Un courriel accusant la réception de sa demande sera envoyé au prestataire.

Il appartient au prestataire de s'assurer de la bonne réception de son dossier en vérifiant qu'il a bien reçu un mail accusant la réception de sa demande dans les 48h suivants l'envoi de son dossier.

Constructys s'engage à répondre dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la réception de la demande du prestataire. Le référencement est suspendu entre le 31 juillet et le 31 août et du 15 décembre et le 10 janvier.

✓ **Contenus du dossier de réponse :**

Le cadre de réponse en annexe 1 du présent document doit être complété par le prestataire. La réponse doit être transmise dans un seul et unique fichier de préférence PDF.

✓ **Procédure de sélection :**

Les réponses au présent cahier des charges seront étudiées sur la base d'une grille d'évaluation en annexe 2 du présent document.

✓ **Révision et dénonciation :**

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de déréférencer les prestataires qui ne respecteraient pas les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement à la transition numérique.